

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ TANTE ROSI LTEE	Numéro de permis 2017145	Date d'inspection Le 04 mai 2021	
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi		Numéro de téléphone (506) 344-5655	
Adresse 5 chemin Gauvin Petite-Lamèque NB E8T 2M9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 déc. 2021	
Commentaires : L'éducatrice est présentement en formation avec le CCNB et prévois terminer en décembre 2021			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de ma visite le ratio est respecté. • L'affichage est bien en vue et complète selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance. • La routine quotidienne est conforme à la loi et le règlement sur les services à la petite enfance • Le changement des couches est conforme à la loi et le règlement sur les services de la petite enfance.

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 mai 2021

Date

original signé par
Katy Benoit

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 mai 2021

Date